

LA NÉCROPSIE

Quand une perte décevante sert malgré tout la cause du troupeau!

Lorsqu'un animal meurt, est-il vraiment trop tard pour faire quelque chose? En médecine vétérinaire, certainement pas!

Le troupeau a parfois priorité sur l'individu...!

Pour l'avenir du troupeau, en particulier du point de vue de la prévention des maladies, il s'avère donc important d'investiguer les mortalités par une autopsie (ou nécropsie). Le résultat apporte bien souvent toute la lumière sur la cause de la mort.

UN CAS VÉCU...

Une mortalité survient dans un groupe de taureaux, âgées d'environ un an, élevées en étable froide. « Sans doute le froid extrême de février, » pense le propriétaire de la ferme. Le mois suivant, l'éleveur se rend compte que certaines bêtes semblent affectées par des pneumonies et il les traite selon son protocole habituel. Une seconde mortalité survient et fait l'objet d'un appel au médecin vétérinaire. Ce dernier constate que l'animal présente des lésions suspectes de diarrhée virale bovine (BVD). La carcasse est envoyée au laboratoire du MAPAQ pour nécropsie complète. Une troisième taureau gravement atteint fait l'objet d'un traitement et des prélè-

vements sont effectués. La nécropsie est concluante: mortalité causée par la BVD.

S'ensuivra un plan stratégique visant, entre autres, l'élimination des porteurs asymptomatiques de la BVD (les animaux immunotolérants). Parmi eux, la mère de la première taure morte, une vache de cinq ans achetée trois ans plus tôt. Également, une autre fille du même animal est morte l'année précédente à l'âge de neuf mois. Le cas n'avait été ni signalé au médecin vétérinaire, ni investigué à ce moment.

Cette mortalité, passée sous silence, aurait révélé la présence de la BVD dans ce troupeau un an auparavant. Un temps précieux a donc été perdu et les pertes économiques associées à la présence du virus ont été plus importantes que nécessaire.

NÉCROPSIE: OÙ ET COMMENT?

En certaines situations (voir le tableau 1), le premier geste à poser consiste à aviser immédiatement votre médecin vétérinaire. Sa connaissance

Par **YVES CARON**, médecin vétérinaire, Clinique vétérinaire Saint-Tite, et **ALAIN LAPERLE**, médecin vétérinaire, pathologiste, Centre régional de pathologie animale de L'Assomption

du troupeau, les circonstances de la mortalité ou de l'apparition des signes de maladie, de même que les informations auxquelles il a accès par l'intermédiaire du réseau de surveillance des maladies animales au Québec (rattaché à la Direction de la santé animale et de l'inspection des viandes (DSAIV) du MAPAQ) lui permettent de vous conseiller judicieusement sur la nécessité d'investiguer la cause de la mort dans un cas en particulier. Il faut garder en tête que les résultats d'investigation des causes de décès dans un troupeau justifient amplement les coûts et dérangements associés à la nécropsie...

Certaines actions doivent être prises rapidement afin de préserver la carcasse et, ainsi, de conserver la qualité des tissus qui seront prélevés. Entre autres, il faut idéalement conserver le sujet au frais sans risquer sa congélation ni son réchauffement par le soleil et également l'isoler des autres animaux, dont les chiens. Il arrive aussi qu'on recommande d'acheminer l'animal vivant au laboratoire, par exemple pour les cas de diarrhée néonatale. À la suite de votre description de la situation, votre médecin vétérinaire pourra proposer d'effectuer une nécropsie à la ferme ou à un laboratoire de pathologie animale (voir tableau 2), selon la nature du problème anticipé et le délai de transport de la carcasse qu'il estime important de ne pas dépasser.

Dans certains cas, l'ouverture de la carcasse par le médecin vétérinaire à la ferme révèle la présence de lésions visibles à l'œil nu et un diagnostic peut être établi rapidement. Dans bon nombre de cas, toutefois, il sera nécessaire de faire des prélèvements à expédier au laboratoire pour diverses analyses afin de confirmer le diagnostic.

LA CHRONIQUE VÉTÉRINAIRE EST SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN COMITÉ DE RÉDACTION QUI RÉVISE CHACUN DES ARTICLES AVANT PUBLICATION.

GILLES FECTEAU, FMV Saint-Hyacinthe, coordonnateur du comité de rédaction; **PAUL BAILLARGEON**, Pfizer santé animale; **GUY BOISCLAIR**, Clinique vétérinaire de Victoriaville; **YVES CARON**, Clinique vétérinaire St-Tite; **ANNIE DAIGNAULT**, Clinique vétérinaire Saint-Césaire; **MAXIME DESPÔTS**, Clinique vétérinaire St-Louis-Embryobec; **DAVID FRANCOZ**, FMV Saint-Hyacinthe; **RÉJEAN LEFEBVRE**, FMV Saint-Hyacinthe; **JEAN-PHILIPPE ROY**, FMV Saint-Hyacinthe; **NICOLE RUEST**, Clinique vétérinaire Centre du Québec; **GENEVIEÈVE CÔTÉ**, DSAIV, MAPAQ; **JODI WALLACE**, Hôpital vétérinaire Ormstown. Pour questions ou commentaires : gilles.fecteau@umontreal.ca.

TABLEAU 1

SITUATIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT À VOTRE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Mort subite d'un ou de plusieurs animaux.

Mortalité à la suite d'une maladie de courte ou de longue durée.

Constatation de l'absence de réponse aux traitements usuels (affectant un animal individuel ou un groupe d'animaux).

Nombre élevé de cas de maladies dans le troupeau.

Récupération d'un avorton relativement en bon état.

Nécropsie exigée aux fins d'assurance.

TABLEAU 2

LABORATOIRES DE PATHOLOGIE ANIMALE, QUÉBEC

LEPAQ (Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec) (Sainte-Foy)

FMV (Faculté de médecine vétérinaire) et LEAQ (Laboratoire d'épidémirosurveillance animale du Québec) (Saint-Hyacinthe)

CRP L'Assomption (Centre régional de pathologie animale) (L'Assomption)

BIOVET (laboratoire d'analyses seulement)

En d'autres situations, le médecin vétérinaire praticien pourra privilégier l'option d'une nécropsie au laboratoire de pathologie animale du MAPAQ. « Chacun son métier et les brebis seront bien gardées. » En effet, l'autopsie au laboratoire permet de bénéficier de l'expertise d'un médecin vétérinaire spécialisé en pathologie animale (le pathologue). Ce dernier dispose d'un local vaste et bien éclairé, ainsi que de tout le matériel et personnel nécessaires aux prélèvements.

TRANSPORT

Le transport d'une carcasse vers le laboratoire pose parfois problème à cause de l'éloignement ou du manque de moyens disponibles. Il vaut cependant la peine d'évaluer toutes les possibilités de transport afin de pouvoir compter sur l'expertise des pathologues.

À noter, cependant, que le transport d'un animal vivant, mais fragilisé, vers

le laboratoire doit se faire selon les lignes directrices du « Règlement sur la santé des animaux » émis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

RÉAGIR EFFICACEMENT APRÈS UNE MORTALITÉ

La perte d'un animal représente souvent une amère déception qu'on souhaite parfois oublier rapidement. En plus d'affecter la production du troupeau, elle a un effet potentiellement négatif sur l'amélioration génétique de l'élevage.

Comme l'indique le tableau 3, la nécropsie apporte des éléments diagnostiques importants. Ces précieux renseignements influencent la mise à jour du programme de médecine préventive de même que la révision des proto-

coles de traitement et de vaccination applicables à la ferme. Ces démarches engendrent à leur tour une utilisation plus judicieuse des médicaments.

De plus, l'information obtenue peut faire l'objet d'un signalement par votre médecin vétérinaire praticien, en tout respect de la confidentialité professionnelle, au réseau d'épidémirosurveillance bovine du Québec (DSAIV du MAPAQ). Cet organisme mesure les tendances d'apparition des maladies et propose certains suivis dans le cheptel québécois.

C'est un peu bête à dire, mais qui donc peut vraiment manquer l'occasion de transformer une perte animale décevante en information salutaire à la pérennité d'un troupeau? ■

TABLEAU 3

SURVOL DES DIAGNOSTICS POSÉS APRÈS UNE NÉCROPSIE

MALADIES RESPIRATOIRES:

- Comptent pour 37 % des cas de bovins laitiers soumis (50 % des bovins de boucherie).
- Prédominance d'infections bactériennes (*Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Histophilus somni*, *Arcanobacterium pyogenes*, etc.).
- Infections virales également identifiées, principalement le virus RSB (virus respiratoire syncytial bovin).
- La cause de la maladie respiratoire est déterminée dans environ 85 % des cas soumis!

MALADIES DU SYSTÈME DIGESTIF:

- Comptent pour plus de 50 % des veaux laitiers soumis et les causes de maladies sont passablement variées.
- Prédominance de diarrhée colibacillaire et de cryptosporidiose.
- Entérite virale à rotavirus ou à coronavirus.
- Chez les veaux plus âgés et les animaux adultes, on note la présence de la giardiose, de la coccidiose, et surtout de la salmonellose ainsi que de la BVD.

AVORTEMENTS:

- Comptent pour près de 50 % des cas soumis dans le secteur des bovins laitiers.
- Environ 32 % des cas soumis engendrent un diagnostic précis de la cause d'avortement.
- Les causes les plus fréquentes : *Neospora caninum*, diverses bactéries dont la plus fréquente est *Listeria*, et des virus, principalement la rhinotrachéite infectieuse bovine (RIB).
- L'envoi du placenta, avec le fœtus, est particulièrement important pour préciser les causes d'un avortement.

AUTRES MOTIFS POUR LESQUELS UNE NÉCROPSIE EST PRATIQUÉE – MORT SUBITE, SIGNES NERVEUX, MALADIES DU SYSTÈME LOCOMOTEUR:

- Représentent une faible proportion des cas soumis.
- Les chances de diagnostic sont variables selon la cause; davantage de succès pour les causes infectieuses.
- Les causes métaboliques, maladies cardiaques et intoxications sont plus difficiles à cerner en raison du manque de lésions caractéristiques.

Peu importe le motif de soumission de cas, il est important de savoir qu'un délai de 24 à 72 heures est requis pour obtenir un résultat préliminaire. Ce délai passe d'une à quelques semaines pour le résultat final, selon la nature du cas.

Source : Laboratoires de la DSAIV – MAPAQ